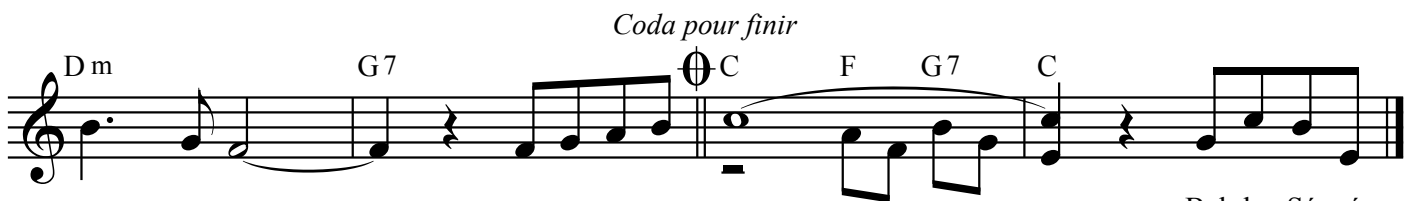
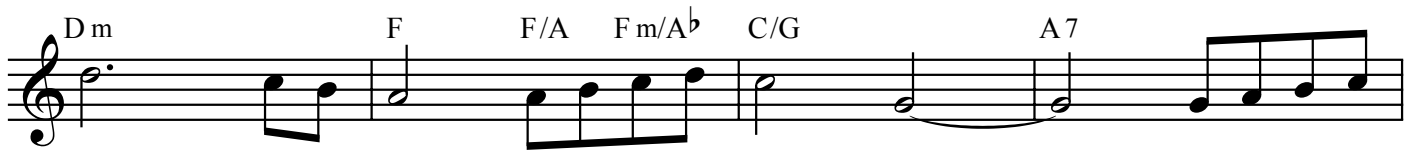


A la Désirade

Rumba de Gil d'Aix & Frédéric Langlais



Choeurs à l'unisson



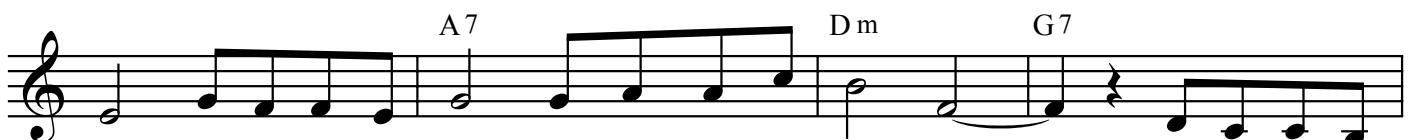
Bel-le Sé-ré -
Bel-le Sé-ré -



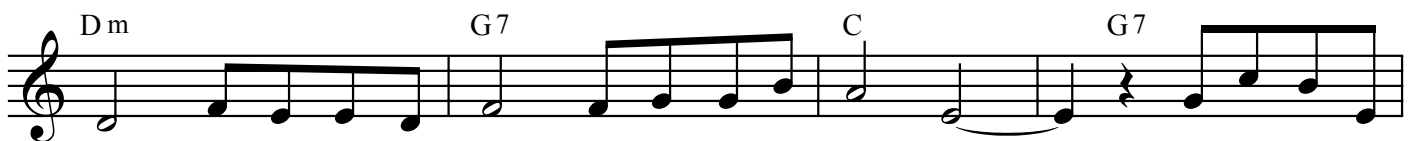
na - de ma douc' in - gé - nue de la Dé - si -
na - de ma douc' in - gé - nue à la Dé - si -



ra - de où je t'ai con - nue les joies les plai -
ra - de tu es re - ve - nue i - ci tous les



sirs que de sou - ve - nirs mon Dieu quand j'y pen - se un ciel tou - jours
deux nous se - rons heu - reux pour tou - te la vi - e lais - sons l'a - ve -



bleu nous é - tions heu - reux c'é - tait les va - can - ces Rei - ne des An -
nir gui - der nos dé - sirs en plein' har - mo - ni - e la bell' a - ven -



FL Production musicale - ©2010

Foucherie Neuve - 16 310 LESIGNAC (France)

<http://www.fredlanglais.com> Propriété des Auteurs

exemplaire interdit à la vente

A la Désirade - 2

til - les je t'ai - me comm' ça tu es si gen -
 tu - re ne peut s'ar - rê - ter sans de - mi me -
 til - le ne me quit - te pas nous pour - rons si
 su - re ell' doit con - ti - nuer n'al - lons pas cher -
 tu le veux y re - tour - ner toi et moi dans ce pa - ys
 cher pour - quoi le bon - heur nous va si bien il ne suf - fit
 mer - veil - leux et vi - vre là - bas
 quel - que - fois que de pres - que rien


 CODA

C
 FIN

Couplet I

Belle Sérénade ma douc' ingénue
 de la Désirade où je t'ai connue
 les joies les plaisirs que de souvenirs
 mon Dieu quand j'y pense
 un ciel toujours bleu nous étions heureux
 c'é-tait les vacances
 Reine des Antilles je t'aime comm' ça
 tu es si gentille ne me quitte pas
 nous pourrons si tu le veux
 y retourner toi et moi
 dans ce pays merveilleux
 et vivre là-bas.

Couplet II

Belle Sérénade ma douc' ingénue
 à la Désirade tu es revenue
 ici tous les deux nous serons heureux
 pour toute la vie
 laissons l'avenir guider nos désirs
 en plein' harmonie
 La bell' aventure ne peut s'arrêter
 sans demi mesure ell' doit continuer
 n'allons pas chercher pourquoi
 le bonheur nous va si bien
 il ne suffit quelquefois
 que de presque rien.